



# Mandat Spécial De Représentation

Mandat de représentation tripartite nécessitant trois signatures pour les démarches administratives relatives à la mise en place et à l'exploitation d'une installation photovoltaïque sur le réseau public de distribution d'électricité. Version1: 01/09/2022

## **Entre les soussignés :**

[M. / Mme.] : \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

domicilié(e) à \_\_\_\_\_

ou

La société : \_\_\_\_\_ dont le SIRET est : \_\_\_\_\_

représentée par [M. / Mme.] \_\_\_\_\_, [Fonction] \_\_\_\_\_

ou

La Collectivité Territoriale :

représentée par [M. / Mme.] \_\_\_\_\_, [Fonction] \_\_\_\_\_

Ci-après désigné(e) par « Le Mandant » d'une part, et

La société Mon Expert Solaire SAS, domiciliée 45 Avenue des Énergies Renouvelables, 59100 Roubaix, immatriculée au registre de commerce et des sociétés d’Arras le 12/03/2010 sous le numéro 401 187 188, au capital social de 50 000 €, opérant sous la marque déposée de « Mon Expert Solaire »,

Ci-après désigné(e) par « Le Mandataire » d'autre part, et

Le maître d'œuvre, la société : SunStack SAS dont le SIRET est : 89876543210012

Ci-après désigné(e) par « L'Co-Mandataire » d'autre part,

Le Mandant et le Mandataire et l'Co-Mandataire peuvent être désignés individuellement par le terme « Partie » ou collectivement par le terme « Parties ».

#### **Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

Désignation du site dont le Mandat fait référence pour raccordement d'une installation de production (un seul) :

Adresse complète du site de l'installation :

Par le présent mandat de représentation, le Mandant donne pouvoir au Mandataire, et à lui seul, d'effectuer, en son nom et pour son compte, sur la ou les propriétés pour le raccordement du site dont il est le maître d'ouvrage et dont la désignation et la localisation géographique est précisée ci-dessus, les démarches nécessaires.

- l'obtention d'un avis de non-opposition aux travaux,

le raccordement au réseau électrique auprès d'Enedis<sup>2</sup> ou autre gestionnaire du réseau électrique (inférieur ou supérieur à 36 kVA),

la mise en place d'un contrat pour la valorisation de la production injectée sur réseau électrique (EDF OA ou autre).

En cochant les cases ci-dessus vous donnez votre accord à l'intégralité des cases d'une démarche nécessaire.

<sup>1</sup> Formulation employée : Enedis-EQR-BAC 02E

<sup>2</sup> Les conditions générales des différents documents contractuels sont disponibles sur le site <https://www.enedis.fr/documents>



# Mandat Spécial De Représentation

Auprès des services urbanisme d'instruction à l'autorité locale compétente :

- signer en son nom et pour son compte la déclaration préalable ou le permis de construire, document rédigé au nom du Mandataire au nom et pour le compte du Mandant,
- signer en son nom et pour son compte la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, celle-ci rédigée au nom du Mandataire au nom et pour le compte du Mandant,
- le cas échéant, envoyer en son nom et pour son compte un recours gracieux aux administrations pour contester l'opposition au projet, celui-ci étant rédigé au nom du Mandant.

Auprès du gestionnaire du réseau public d'électricité (Enedis ou autre) pour les seuls contrats d'injection BT <36 kVA :

- signer en son nom et pour son compte tout document contractuel relatif au raccordement : Proposition de Raccordement (PDR), Contrat d'Accès au réseau et d'Exploitation (CARE),
- en cas de recours à l'article L342-2 du code de l'énergie, exécuter le contrat de mandat et ses annexes au nom et pour le compte du Mandant,

Auprès d'EDF Obligation Achat<sup>3</sup>:

- effectuer les démarches nécessaires auprès d'EDF Administration des Obligations d'Achat pour l'élaboration d'un contrat d'achat d'électricité.
- effectuer la signature du contrat d'achat d'électricité avec EDF Administration des Obligations d'Achat.
- effectuer les démarches auprès d'EDF Administration des Obligations d'Achat postérieures à la signature du contrat d'achat.
- effectuer l'établissement de la facturation relative au contrat d'achat, et les démarches auprès d'EDF Administration des Obligations d'Achat afférentes à cette facturation.

## Nature et durée du mandat pour les démarches :

Le présent mandat de représentation est donné pour le ou les seuls sites ci-dessous mentionnés. Il prend effet à la date de sa signature.

Il est valable pour le raccordement des sites dont la demande a été exprimée dans l'année qui suit sa signature et prend fin lors de :

- la mise en service d'une installation et la mise en place du contrat de valorisation de la production injectée sur réseau électrique,
- la mise à disposition par Enedis ou autre des ouvrages de raccordement de ces sites (autres natures d'opérations) ;
- sa révocation par le Mandant à compter soit de la date indiquée dans la révocation et à défaut à compter de la notification de la révocation aux Parties.

### Le Mandant :

Fait à : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

### Le Co-Mandataire :

Fait à : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

### Le Mandataire :

Fait à : Roubaix

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

MON EXPERT SOLAIRE SAS  
45 Avenue des Énergies Renouvelables, 59100 Roubaix  
Téléphone : +33 (0) 3 20 45 67 89  
S.A.S au capital de 50 000 €  
SIRET : 89432156700018

<sup>3</sup> Formulation employée : <https://www.edf-oa.fr/content/mandats>